

## Règlement du Concours d'Accès aux Etudes Scientifiques Parrainées par Total Gabon et le Lycée français V.Hugo Session 2019

Dans le cadre de ses actions de responsabilité sociétale et conformément à la convention signée avec l'APE V.Hugo, Total Gabon se propose d'apporter son soutien au système éducatif national en finançant la scolarité en cycle terminal S (de la seconde à la terminale) de dix jeunes gabonais souhaitant s'orienter et poursuivre des études supérieures dans les filières scientifiques.

Le financement concerne l'exonération pour les lauréats des droits d'écologie et de certains frais liés à la scolarité obligatoire durant les trois années du cycle terminal de lycée (seconde, première et terminale Scientifique).

Au titre de l'article 2 de la convention, la sélection des élèves sera effectuée par voie de concours dont l'organisation relève du lycée V.Hugo et dont les modalités pour la session 2018 sont décrites ci-dessous.

- 1- Présidé par le Proviseur, le jury est constitué de quatre professeurs, de la DAF et du président de l'APE ou de son représentant. Il a pour mission d'organiser les épreuves, de sélectionner les candidats aux épreuves écrites d'admission, de corriger les copies et d'arrêter la liste des résultats.
- 2- Le candidat doit répondre des conditions suivantes : être de nationalité gabonaise, être inscrit cette année en troisième dans un établissement public ou reconnu d'utilité de Port-Gentil, ne pas avoir plus d'un an de retard dans sa scolarité.
- 3- La procédure d'admission comporte deux étapes : l'admissibilité sur dossier et l'admission avec cinq épreuves écrites.
- 4- **L'admissibilité** repose sur l'évaluation d'un dossier par le jury et l'examen approfondi des éléments fournis par le candidat, et notamment :
  - la fiche d'inscription complétée de l'ensemble des documents administratifs demandés.
  - les bulletins scolaires des années de quatrième (3 trimestres) et de troisième (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre)
  - Une lettre d'une page **recto uniquement** décrivant de manière synthétique le projet d'orientation et les souhaits de poursuites d'études du candidat après le baccalauréat.

Les dossiers d'admissibilité peuvent être retirés en ligne ou au secrétariat du lycée.

Ce dossier a pour objet de permettre au candidat de présenter les résultats obtenus ces deux dernières années dans l'ensemble des matières et sa motivation pour intégrer une filière scientifique au Lycée V.Hugo. Des résultats trop faibles en mathématiques et sciences seront éliminatoires.

Au vue de ces critères, le jury retiendra ou non le dossier de candidature. Si le dossier est retenu, le candidat sera autorisé à passer les épreuves écrites d'admission.

5- **L'admission** est composée de cinq épreuves écrites et les notes obtenues sont coefficientées comme au baccalauréat série S:

<b>Epreuves</b>	<b>Durée</b>	<b>Coefficient</b>
Mathématiques	1h30	7
SVT	1h	6
Physique-Chimie	1h	6
Français	1h30	4
Anglais	1h	3

Le contenu des épreuves et les sujets sont élaborés en lien avec les programmes gabonais.

6- Nombre de candidats au concours

<b>Inscription et dépôt du dossier d'admissibilité</b>	illimité, tous les élèves volontaires scolarisés dans un établissement gabonais en classe de troisième durant l'année 2017-2018
<b>Nombre de dossiers admissibles pour passer les épreuves écrites</b>	maximum 60
<b>Nombre d'admissions définitives :</b>	10

### **7- Proclamation des résultats**

Le jury arrête la liste des 10 lauréats en classant les candidats par le nombre de points obtenus aux épreuves écrites. En cas d'égalité, le jury délibèrera au regard des éléments du dossier d'admissibilité notamment la lettre de motivation.

Les résultats seront publiés en ligne et par voie d'affichage.

Une cérémonie officielle récompensera les dix lauréats accompagnés de leur famille.